

«Small Business Act» (SBA) 2010/11

Fiche technique de la FRANCE

Fiche technique de la France en bref:

- ✓ *Le secteur des PME de la France ne devrait retrouver son niveau d'avant la crise qu'après 2011, avec des effets négatifs durables sur l'emploi.*
- ✓ *Le secteur des PME de la France a perdu 400 000 emplois entre 2008 et 2010, soit environ 4,5 % de la main-d'œuvre totale.*
- ✓ *Les performances de la France sont supérieures ou égales à la moyenne de l'UE pour la plupart des principes du SBA, mais les indicateurs ont plutôt stagné au cours des dernières années.*
- ✓ *En 2010/2011, la France a adopté des mesures politiques ciblées pour six des dix domaines du SBA, en mettant l'accent sur la facilitation de l'accès au financement et la réactivité des administrations.*

Les fiches techniques du SBA¹:

Le Small Business Act (SBA) est l'initiative politique phare de l'UE pour aider les petites et moyennes entreprises (PME).

Les fiches techniques actualisées tous les ans ont pour objet de mieux percevoir les tendances récentes et les politiques nationales adoptées à l'égard des PME.

1. Les PME en France – données de base

	Entreprises			Emploi			Valeur ajoutée		
	France		EU27	France		EU27	France		EU27
	Nombre	Part	Part	Nombre	Part	Part	Milliards €	Part	Part
Micro	2.390.227	93,1%	92,1%	3.531.217	24,3%	29,8%	189	22,4%	21,6%
Petites	148.990	5,8%	6,6%	2.954.789	20,3%	20,4%	160	18,9%	18,9%
Moyennes	22.075	0,9%	1,1%	2.286.346	15,7%	16,8%	125	14,7%	17,9%
PME	2.561.292	99,8%	99,8%	8.772.352	60,4%	66,9%	473	56,0%	58,4%
Grandes	4.815	0,2%	0,2%	5.755.612	39,6%	33,1%	373	44,0%	41,6%
Total	2.566.107	100,0%	100,0%	14.527.964	100,0%	100,0%	846	100,0%	100,0%

Estimations pour 2010 basée sur les chiffres de la période 2002-2007 à partir des Statistiques structurelles sur les entreprises_révisée (sbs – Eurostat). Les estimations proviennent de Cambridge Econometrics. Les données portent sur «l'économie marchande» qui comprend l'industrie, la construction, le commerce et les services (NACE, Rév. 1.1 Sections C à I, K). Les données ne prennent pas en compte les entreprises qui ont des activités dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, ni les entreprises qui prestent des services généralement non-marchands comme l'éducation et la santé. Les données statistiques d'Eurostat présentent l'avantage d'avoir été harmonisées entre les différents pays et donc d'être comparables. L'inconvénient est que, pour certains pays, ces données diffèrent de celles publiées par les autorités nationales.

Le secteur des PME en France ressemble beaucoup à celui de l'UE pris dans son ensemble. La différence la plus notable est que les microentreprises, bien que relativement plus nombreuses, emploient un peu moins de personnes (24 % de la main-d'œuvre de l'économie marchande) que la moyenne européenne (près de 30 %).

La ventilation par secteurs des PME est aussi très similaire à la moyenne européenne. Le secteur des services (44 %), suivi de ceux du commerce (29 %), de la construction (18 %) et de l'industrie manufacturière (11 %), représentent la plus grande concentration.

La crise a fait des victimes parmi les entreprises françaises et a suspendu une évolution positive à long terme du nombre de petites et moyennes entreprises, et à leur contribution à l'emploi et à la valeur ajoutée

économique. Cependant l'impact le plus fort et le plus durable semble avoir porté sur l'emploi. Il est estimé que 400 000 emplois ont été perdus dans les PME entre 2008 et 2010, soit près de 4,5 % de la main-d'œuvre totale. Près de la moitié de ces pertes d'emploi concernait des PME du secteur des services, en particulier l'immobilier, la location et le commerce. Les grandes entreprises ont perdu environ 3,8 % de leurs employés sur la même période.

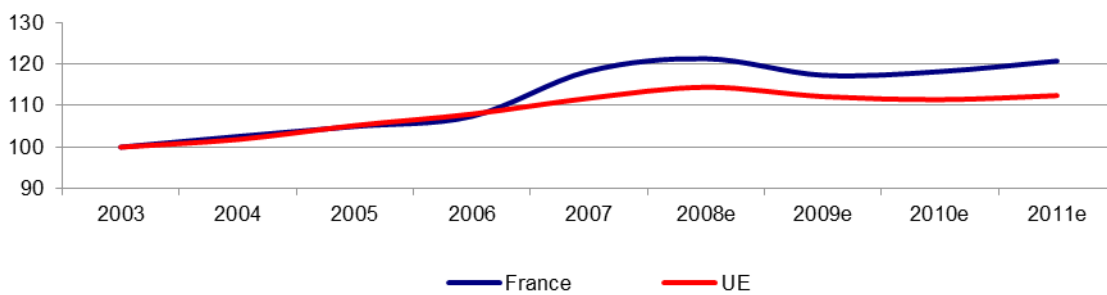
S'agissant des perspectives d'avenir pour 2011, les estimations indiquent une lente reprise, plus ou moins conforme à la moyenne européenne. Le nombre d'entreprises et leur contribution au PIB (telle que mesurée à partir de la création de valeur ajoutée brute) devraient dépasser les niveaux d'avant la crise d'ici la fin

de 2011. Ce n'est pas le cas de l'emploi dans les entreprises, dans lesquelles les améliorations semblent bien plus lentes, tant en France que dans l'Union

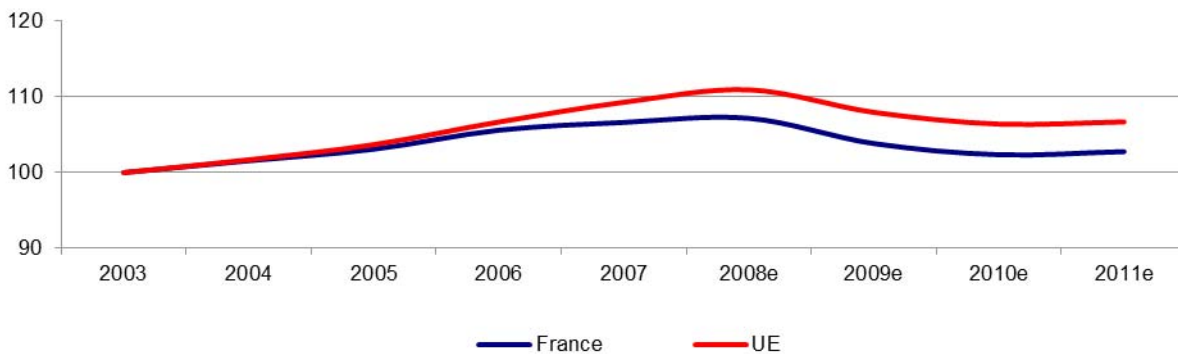
européenne en général, ce qui confirme l'hypothèse d'une reprise sans création d'emploi.

Tendances des PME en France²

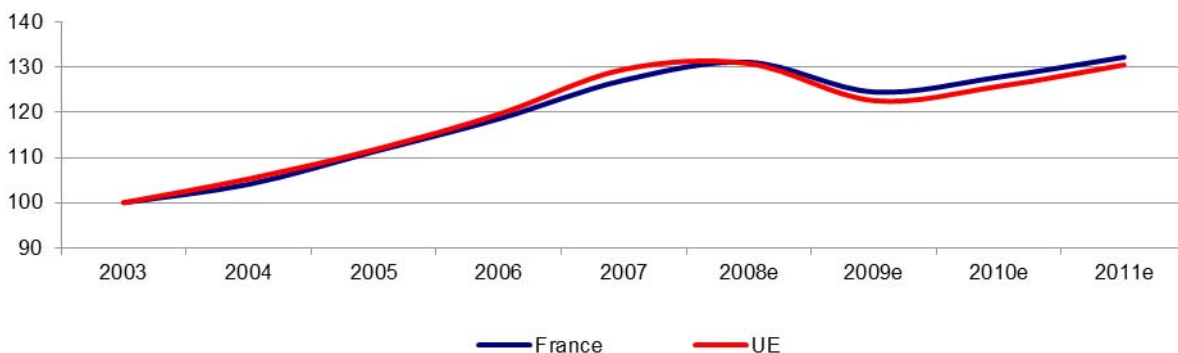
Nombre d'entreprises
(Indice: 2003=100, estimations à partir de 2008)



Emploi dans les PME
(Indice: 2003=100, estimations à partir de 2008)

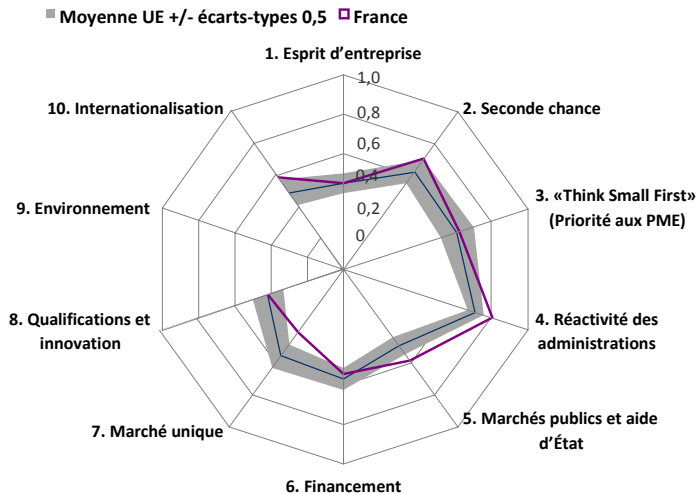


Valeur ajoutée créée par les PME
(Indice: 2003=100, estimations à partir de 2008)



2. Le profil SBA de la France

Comparaison des performances de la France avec la moyenne européenne pour chaque domaine SBA³

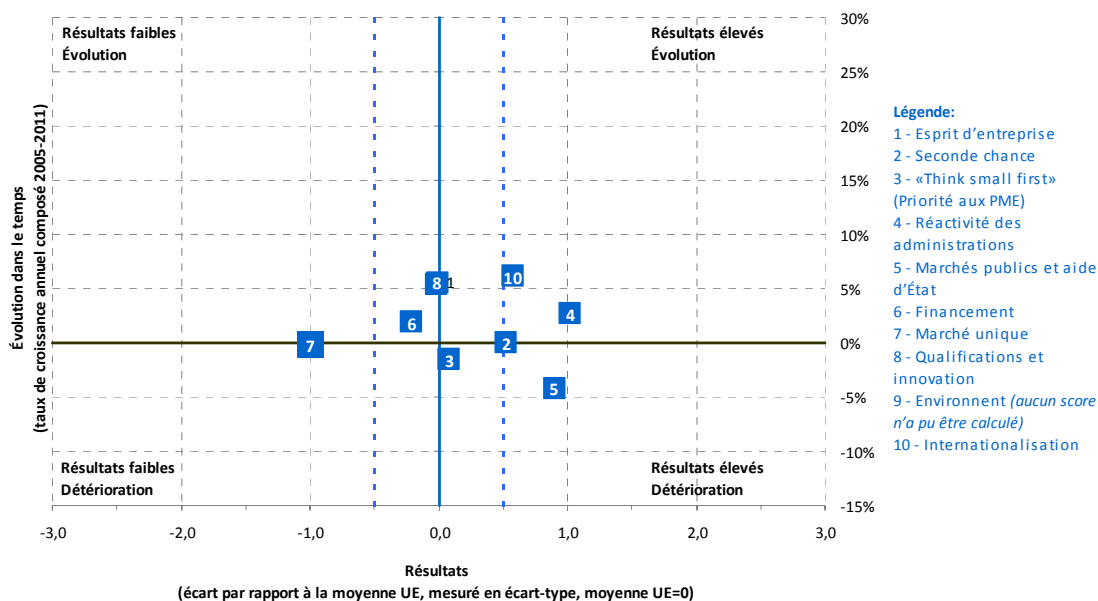


Globalement, les statistiques sur les PME donnent un profil SBA mitigé pour la France. Les résultats du pays sont meilleurs que la moyenne européenne pour quatre des neuf principes du SBA pour lesquels il existe des données (ce qui n'est pas le cas pour la moyenne du principe 9 «Environnement»), à savoir «Seconde chance», «Réactivité des administrations», «Marchés publics et aide d'État» et «Internationalisation». Le «Marché unique» est le seul domaine dans lequel la France réalise un score inférieur à la moyenne. Pour les quatre autres principes, les performances de la France sont similaires à celles de ses homologues de l'UE.

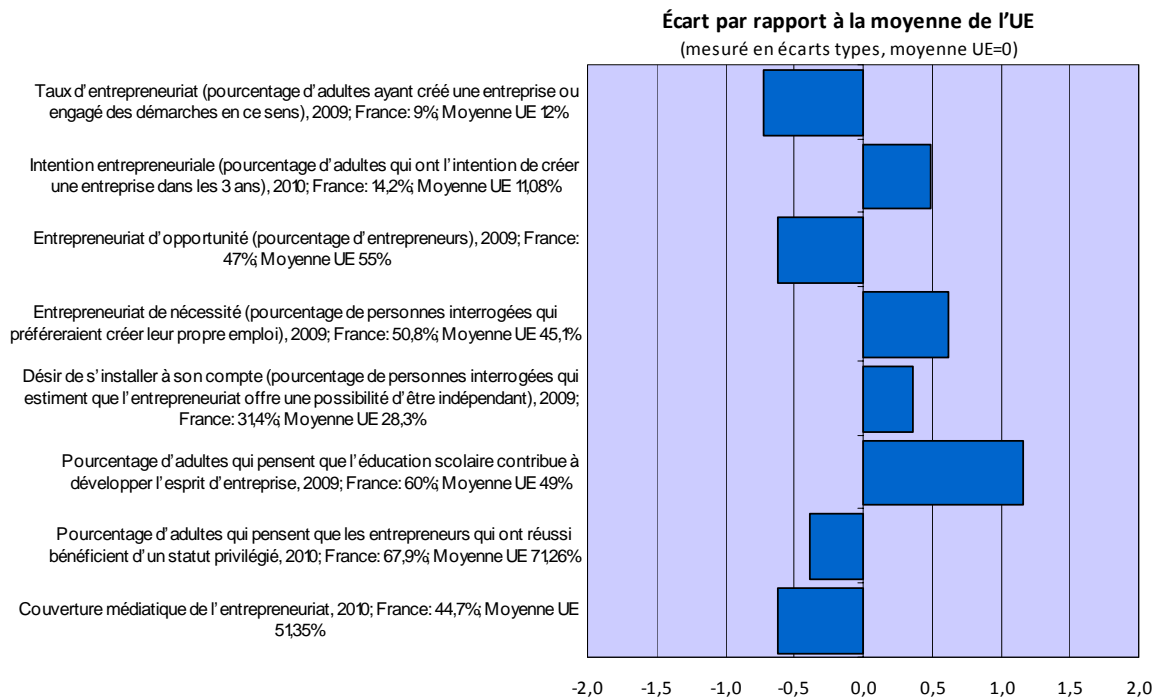
Une comparaison des performances de la France avec la moyenne européenne (voir graphique ci-dessous) et ses propres résultats précédents donne une image plutôt mitigée. Les progrès accomplis dans la plupart des domaines politiques sont limités, voire nuls. Les meilleures améliorations semblent être intervenues dans les domaines «Internationalisation», «Esprit d'entreprise» et «Qualifications et innovation». La stagnation de la croissance dans le domaine 7 («Marché unique») est peut-être ce qui suscite le plus d'inquiétudes puisque c'est également dans ce domaine que la France obtient les plus mauvais résultats par rapport à la moyenne européenne.

Pour obtenir une image plus complète, une analyse du dossier politique de la France⁴ en 2010 et au premier trimestre 2011 a été réalisée. Elle a révélé que le gouvernement avait adopté des mesures politiques ciblées sur six des dix principes du Small Business Act. Cependant, l'absence d'initiatives politiques dans un domaine donné ne doit pas systématiquement être interprétée de façon négative. Elle peut aussi signifier que des mesures politiques cruciales sont déjà mises en œuvre. En 2010 et au début de l'année 2011, l'accent a principalement été mis sur l'accès au financement avec le lancement par le gouvernement du grand emprunt national de 35 milliards d'euros. Le vaste processus de consultation sur les actions politiques clés destinées à restaurer la compétitivité du secteur industriel français a constitué une autre étape importante.

Performances du SBA de la France: situation actuelle et tendances pour la période 2005-2011⁵



I. Esprit d'entreprise



Remarque: les diagrammes en bâtons dans la partie droite du graphique indiquent des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE et ceux dans la partie gauche des résultats inférieurs.

Les indicateurs disponibles qui mesurent l'esprit d'entreprise montrent que les performances de la France sont similaires à celle de ses homologues européens. Il existe néanmoins une marge d'amélioration possible, en particulier en ce qui concerne l'activité entrepreneuriale où la France obtient des résultats inférieurs à la moyenne, tant pour la part des entrepreneurs dans la population totale (9 % contre 12 % dans l'UE) que pour la proportion d'entrepreneurs d'opportunité, c'est-à-dire des personnes qui sont poussées vers l'entrepreneuriat parce qu'elles y voient une opportunité (47 % contre 55 % dans l'UE).

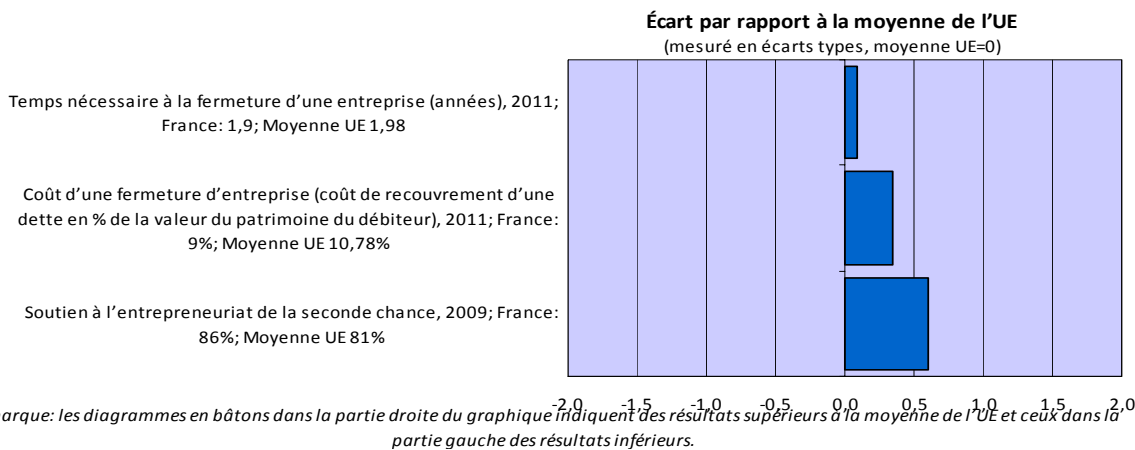
La façon dont l'entrepreneuriat est perçu par la société, mesurée par le niveau de couverture médiatique et le statut donné aux entrepreneurs dans la société, semble également légèrement moins favorable aux entrepreneurs français que dans le reste de l'UE. En dépit de ces éléments, la moitié de la population non entrepreneuriale indique qu'elle préférerait travailler à son compte si elle en avait le choix. Près d'un tiers des personnes interrogées

pensent aussi qu'il serait possible de devenir entrepreneur dans un futur proche et 14 % sont déterminés à créer une entreprise dans les trois prochaines années. Beaucoup plus que dans d'autres États membres, l'éducation scolaire est le levier qui permet de développer un sens de l'initiative et de l'action, caractéristiques des entrepreneurs et créateurs d'entreprises. Dans ce domaine, la France se situe manifestement au-dessus de la moyenne européenne.

Sur le plan politique, la France a fait quelques efforts pour améliorer l'environnement des entrepreneurs.

L'acte le plus important a été l'adoption du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) le 1^{er} janvier 2011. Ce statut permet aux entrepreneurs individuels qui possèdent ou qui créent une entreprise dans un secteur d'activité, quel qu'il soit, de séparer les actifs professionnels de leurs actifs personnels, quel que soit le chiffre d'affaires réalisé. Cette mesure qui protège les biens personnels devrait encourager l'esprit d'entreprise et la création de petites entreprises.

II. Seconde chance

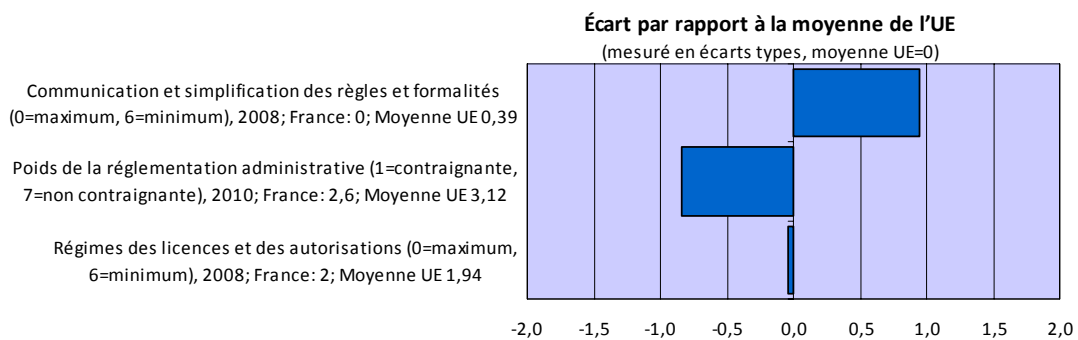


Les indicateurs de mesure de la «Seconde chance» sont positifs. La France semble offrir des conditions relativement favorables aux entrepreneurs honnêtes qui ont échoué et souhaitent repartir à zéro. Le délai de fermeture d'une entreprise (1,9 an) et le coût correspondant (9 % du patrimoine du débiteur) sont proches de la moyenne de l'Europe des 27. En outre,

l'évolution la plus positive est que la société française reconnaît de plus en plus le potentiel des personnes qui repartent à zéro et qu'elle est plus encline à donner une seconde chance aux entrepreneurs qui ont déjà dû faire face à une faillite.

Sur le plan politique, aucune mesure significative n'a été prise en 2010 ou au premier trimestre 2011.

III. «Think Small First» (Priorité aux PME)



La situation à l'égard du principe «Think Small First» est mitigée, bien que globalement proche de la moyenne européenne. L'indicateur «Communication et simplification des règles et formalités» reflète l'action entreprise pour réduire et simplifier la charge administrative des relations avec l'État. Calculé à l'aide des réponses données par la France elle-même en 2008, il donne des résultats supérieurs à la moyenne. Cela est toutefois nuancé par

les perceptions des entrepreneurs qui estiment qu'une charge importante pèse toujours sur les entreprises pour se conformer aux exigences administratives de l'État en matière d'autorisations et de déclarations administratives.

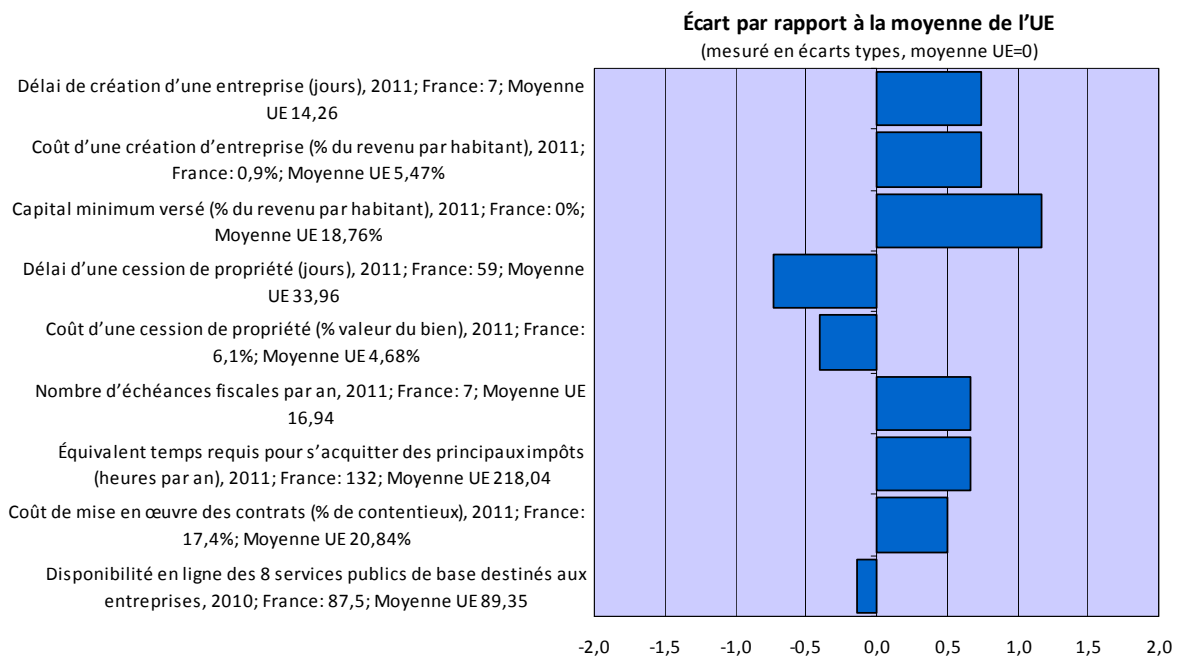
Une autre caractéristique importante du principe «Think Small First» est la consultation des PME avant l'introduction de modifications législatives ou administratives.

Pour sonder l'opinion de tous les acteurs sociaux, le gouvernement français a organisé entre octobre 2009 et mars 2010 une grande consultation publique sur les États généraux de l'industrie afin d'identifier les principaux problèmes et de proposer une action politique permettant de restaurer le secteur industriel français en mettant l'industrie au cœur d'un grand projet de société. Le document final issu de cette consultation propose 23 mesures politiques, telles que la semaine de l'Industrie,

le médiateur pour les sous-traitants de l'industrie et de la Conférence nationale de l'industrie (CNI), chargée du suivi de la mise en œuvre des mesures.

La CNI est également responsable d'une autre consultation organisée entre février et mai 2011 sur la base du rapport de COE – Rexecode «Mettre un terme à l'écart de compétitivité entre la France et l'Allemagne». La mission de la CNI est d'obtenir un vaste consensus sur l'action future.

IV. Réactivité des administrations



Remarque: les diagrammes en bâtons dans la partie droite du graphique indiquent des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE et ceux dans la partie gauche des résultats inférieurs.

Sur les dix principes du SBA, la réactivité des administrations est le domaine dans lequel la France a réalisé les meilleurs résultats par rapport à la moyenne européenne. Il demeure une marge d'amélioration en ce qui concerne l'enregistrement officiel des biens immobiliers et les procédures de transfert, parce qu'il est en moyenne plus long et plus coûteux d'acheter ou de vendre des biens immobiliers en France que dans le reste de l'Union européenne. De même, l'indicateur mesurant la disponibilité en ligne de 8 services publics de base (contributions sociales, taxe sur les entreprises, TVA, enregistrement d'une nouvelle entreprise, soumission de données à l'Institut national de la statistique, déclarations douanières, autorisations en matière environnementale et

marchés publics) n'a pas encore atteint 100 %, même s'il est proche de la moyenne européenne d'environ 90 %.

D'autres indicateurs importants pour les opérations commerciales quotidiennes (nombre d'échéances fiscales et temps requis pour s'acquitter des impôts, coût de mise en œuvre des contrats) et des indicateurs portant sur certaines étapes clés du cycle de vie d'une entreprise (conditions de démarrage⁶) donnent une image très positive.

Au cours de l'année écoulée, la France a adopté **plusieurs mesures** pour améliorer l'environnement des PME et réduire la charge administrative dans les échanges avec l'administration.

Entre 2009 et 2011, la première révision générale des politiques publiques («RGPP») a simplifié certaines tâches

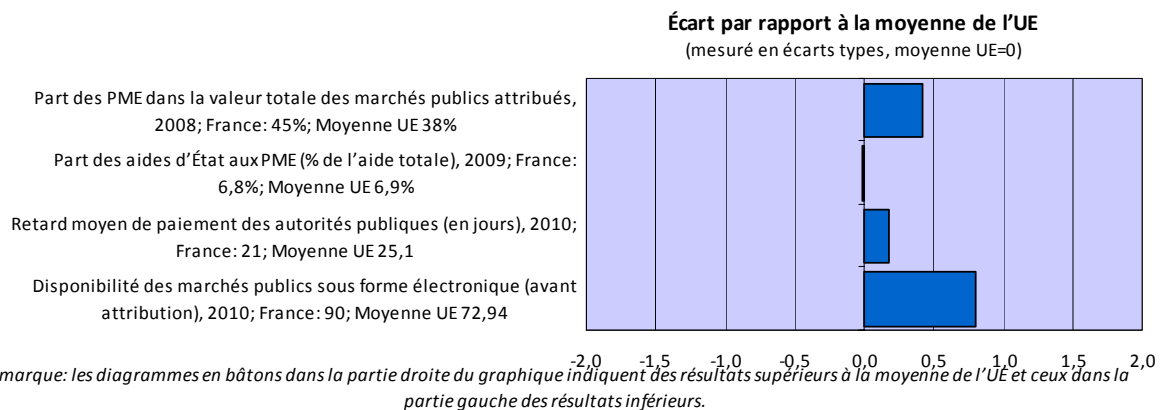
administratives pour les PME. Les mesures prises en 2010 et 2011 comprennent l'ouverture d'un espace en ligne réservé aux entreprises qui entreprennent des démarches administratives, telles que le transfert du siège social, la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprise et l'instauration d'une déclaration unique pour le recrutement d'apprentis. La seconde révision générale des politiques publiques (pour 2011-2013) devrait poursuivre la simplification des formalités administratives pour les PME.

Entre janvier et avril 2011, une consultation visant à simplifier l'environnement juridique des PME («Assises de

la simplification de la réglementation des PME») a été organisée. Elle a abouti à l'annonce d'un ensemble de mesures politiques conformes aux attentes des entreprises.

Début 2011, la création de correspondants PME départementaux au sein des représentations régionales du gouvernement a été annoncée. Le but est d'aider les PME à résoudre les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien. Cela devrait inclure la mise en place de référents individualisés pour quelque 1 000 PME de taille intermédiaire et 1 000 PME à fort potentiel de croissance.

V. Marchés publics et aide d'État



Les résultats de la France sont nettement supérieurs à la moyenne européenne en matière d'aide d'État et de marchés publics.

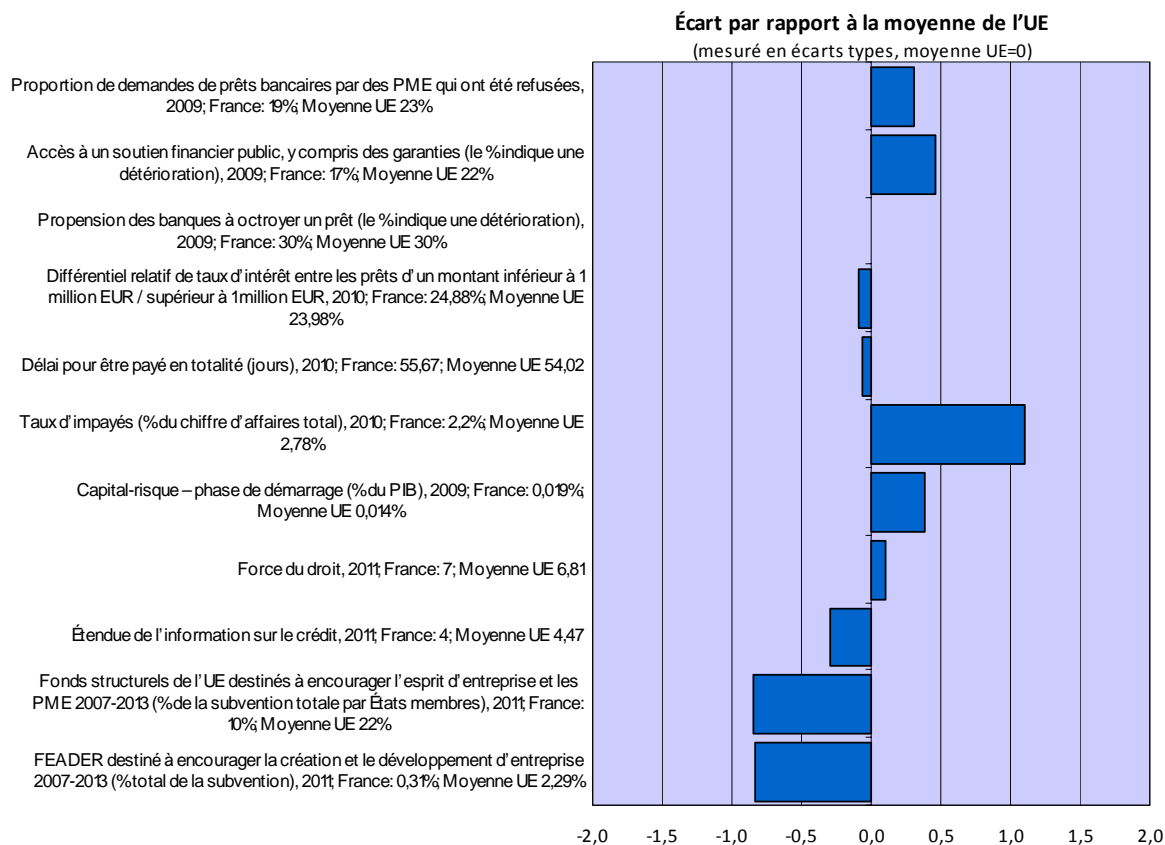
Les petites et moyennes entreprises françaises représentent une part plus élevée dans la valeur totale des marchés publics attribués (45 % contre 38 % dans l'UE), même si cette part reste inférieure à leur contribution à l'économie (56 % de la valeur ajoutée brute). Ces résultats relativement bons sont peut-être dus au fait que les procédures de marchés publics

électroniques sont bien plus facilement accessibles aux soumissionnaires potentiels en France que dans les autres pays européens.

Les petites entreprises françaises (comme la plupart des petites entreprises de l'Union européenne) ne bénéficient que marginalement des régimes d'aide d'État, avec seulement 7 % de l'aide totale allant aux PME en 2009.

Sur le plan politique, aucune mesure significative n'a été prise en 2010 ni au premier trimestre de 2011.

VI. Accès au financement



Remarque: les diagrammes en bâtons dans la partie droite du graphique indiquent des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE et ceux dans la partie gauche des résultats inférieurs.

Depuis 2009, la crise financière a eu des effets négatifs sur les emprunts en France. L'ampleur de la détérioration de l'accès au crédit est similaire à la moyenne européenne.

Les indicateurs qui mesurent l'attribution de crédits se situent généralement au même niveau que pour l'Union européenne: 19 % des PME se sont vu refuser des crédits par les banques en 2009, 17 % ont fait état d'une détérioration de l'accès aux garanties publiques et 30 % ont remarqué un recul de la propension des banques à octroyer des prêts. Pour couronner le tout, le coût du crédit pour les petites entreprises (pour les prêts d'un montant inférieur à un million d'euros) est environ 25 % supérieur à celui du crédit pour les entreprises plus grandes (qui ont généralement besoin de prêts supérieurs à 1 million d'euros).

Les entreprises françaises ont relativement moins de problèmes de trésorerie que celles des autres pays de l'Union européenne, comme le démontre l'indicateur de mesure de la proportion des impayés dans le chiffre d'affaires total (2,2 % contre 2,7 % dans l'Union

européenne). Toutefois, le délai de paiement pour être payé en totalité d'une marchandise livrée ou d'un service rendu est aussi long que la moyenne européenne (55 jours).

Les établissements et systèmes qui peuvent faciliter l'accès au financement, tels que les bureaux du registre du crédit, et les droits des bailleurs et des emprunteurs sont aussi solides que dans la plupart des autres pays européens. Il en va de même pour la disponibilité du capital-risque en phase de démarrage, qui représentait 0,019 % du PIB français en 2009.

Quelques **mesures politiques** ont été prises depuis 2010 pour améliorer la situation en la matière en France.

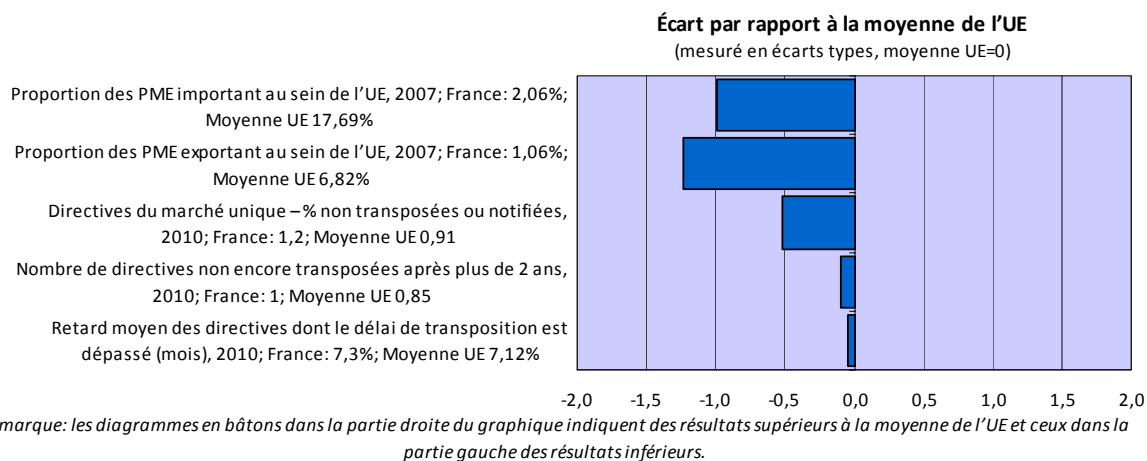
La plus importante a été le lancement par le gouvernement, en 2010, du grand emprunt national de 35 milliards d'euros pour financer des investissements d'avenir dans cinq secteurs prioritaires: enseignement supérieur, formation et recherche (19 milliards d'euros); industrie, en particulier PME (6,5 milliards d'euros); développement durable (5 milliards d'euros) et économie numérique (4,5 milliards d'euros). Les fonds ont été

alloués en 2010 et 2011. L'objectif du grand emprunt est de moderniser et de dynamiser la compétitivité du pays en favorisant l'investissement et l'innovation dans cinq secteurs prioritaires afin de générer de la croissance et des emplois.

À compter du 1^{er} janvier 2010, le gouvernement a remplacé la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (la «CET»). Celle-ci supprime la composante de la taxe professionnelle basée sur les investissements dans les machines, les outils, le matériel de transport et les fournitures de bureau et la remplace

par une cotisation sur la valeur ajoutée. La CET supprime un désavantage concurrentiel de la France par rapport aux pays qui ne taxent pas les investissements dans les machines, les outils, le matériel de transport et les fournitures de bureau et elle devrait dynamiser les investissements et restaurer l'attractivité du pays. La nouvelle taxe devrait permettre aux entreprises d'économiser entre 2 et 4,7 milliards d'euros par an à partir de 2011. Elle devrait réduire le coût de l'investissement dans les outils et machines d'environ 20 % et les taxes sur les salaires de 1,8 milliard d'euros.

VII. Marché unique



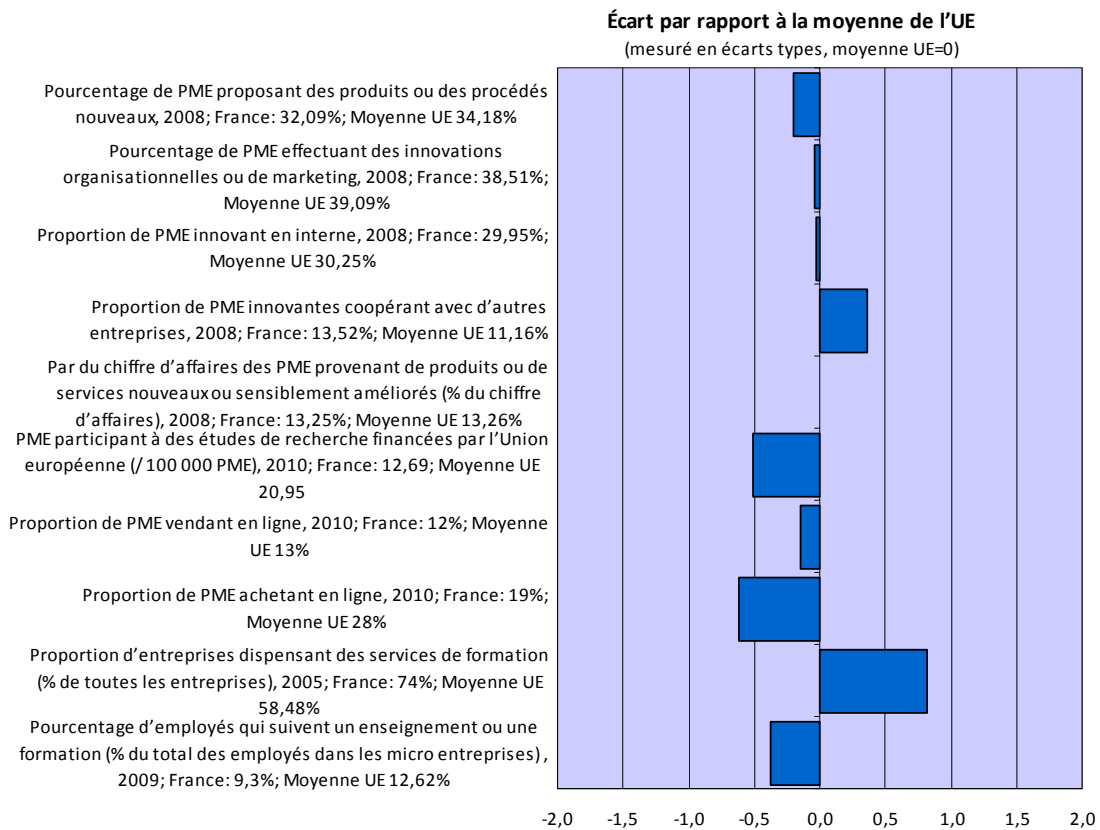
Le marché unique est l'un des rares principes du SBA pour lequel les résultats de la France sont nettement inférieurs à la moyenne européenne et qui présente la plus grande marge d'amélioration.

Les PME françaises semblent particulièrement réticentes à profiter du marché unique européen pour élargir leurs activités à d'autres pays européens en important et en exportant.

Mais en matière de législation sur le marché national et de transposition de la législation de l'UE en droit national, la France semble suivre le rythme de ses voisins européens.

Sur le plan politique, aucune mesure significative n'a été prise pour améliorer la situation en 2010 ni au premier trimestre de 2011.

VIII. Qualifications et innovation



Remarque: les diagrammes en bâtons dans la partie droite du graphique indiquent des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE et ceux dans la partie gauche des résultats inférieurs.

La France est au même niveau que la moyenne de l'UE dans ce domaine, qui couvre à la fois les questions de qualifications/formation et d'innovation.

Par exemple, le pays obtient des résultats moyens pour tous les indicateurs mesurant les performances des PME en matière d'innovation. Près de 32 % des PME françaises ont proposé des produits ou des procédés nouveaux, 38 % ont effectué des innovations organisationnelles ou de marketing et 30 % ont innové en interne.

Les PME françaises semblent plus enclines à coopérer pour innover, mais moins à participer à des études de recherche financées par l'Union européenne, puisque seulement treize PME sur 100 000 ont participé aux projets financés dans le contexte du septième programme-cadre.

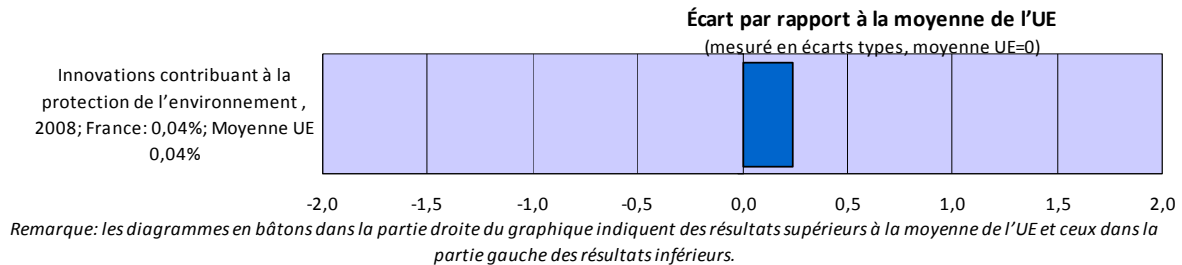
Indépendamment des indicateurs sur l'innovation, les performances des PME françaises sont légèrement

inférieures à la moyenne à d'autres égards, notamment leur propension à utiliser l'informatique, définie par leur capacité à vendre leurs produits et faire des achats en ligne.

Les deux indicateurs qui mesurent l'évolution de la formation et des qualifications montrent des résultats quelque peu divergents: tandis que la part des entreprises proposant une formation continue à leurs employés est assez élevée par rapport à la moyenne européenne (74 % contre 58 %), les microentreprises françaises sont moins enclines que leurs homologues des autres pays européens à faire en sorte que leurs employés participent à des activités d'apprentissage tout au long de la vie.

Sur le plan politique, aucune mesure significative n'a été prise en 2010 ou au premier trimestre 2011.

IX. Environnement

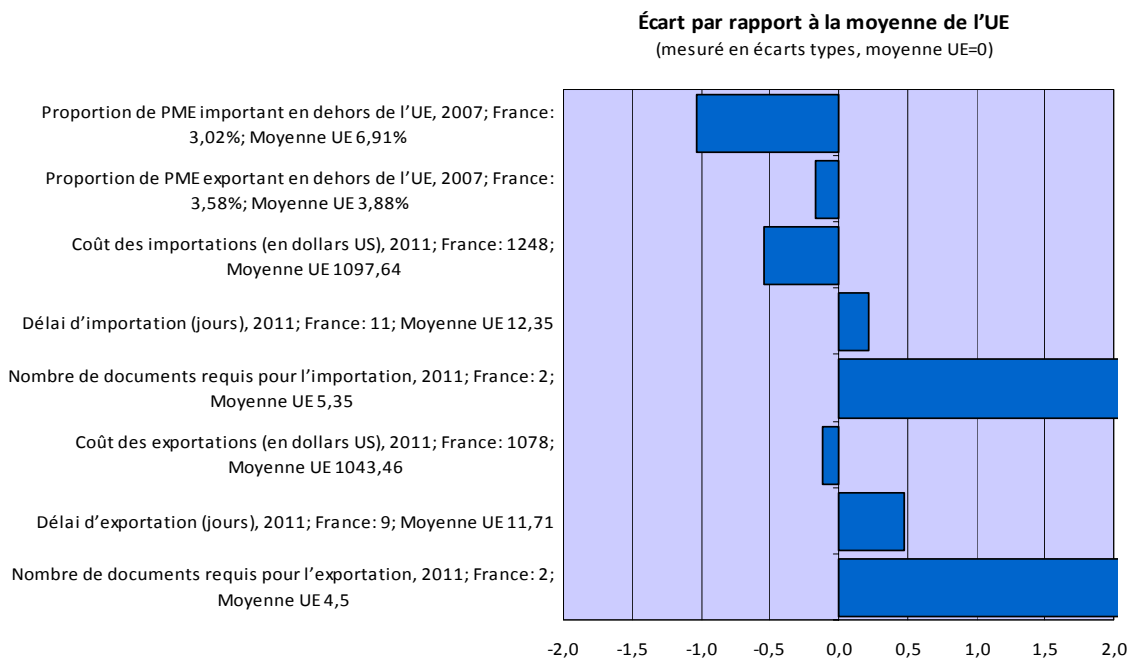


Pour le principe «Environnement», l'unique indicateur disponible concerne les petites et moyennes entreprises dont les innovations contribuent à la protection de l'environnement pour l'entreprise et/ou pour l'utilisateur final. C'est pourquoi, il n'est pas possible de tirer de conclusions dans ce domaine.

Sur le plan politique, la France a engagé quelques démarches légales pour jeter les bases solides de la future croissance verte. En juillet 2010, la loi «Grenelle 2» a concrétisé les engagements pris durant la grande

consultation du «Grenelle de l'environnement». Les 248 articles de la loi doivent permettre de mobiliser des ressources pour développer une croissance verte, l'accent étant mis sur 11 secteurs de l'économie parmi lesquels la construction et la planification, le transport et la mobilité, l'énergie et les déchets. La loi est considérée comme étant à même de dynamiser la reprise économique par l'innovation et les investissements écologiques dans des produits et services.

X. Internationalisation



D'après les indicateurs disponibles pour mesurer l'internationalisation, la France se situe au-dessus de la moyenne européenne.

Mais ce résultat découle principalement de bonnes conditions cadres générales pour le commerce et ne reflète pas les indicateurs de performance qui mesurent la part des PME françaises exportant ou important réellement depuis des marchés tiers, qui reste plutôt faible.

La France semble manifestement moins bureaucratique que d'autres pays européens en ce qui concerne le nombre de documents requis pour exporter ou importer. Mais cela ne se traduit pas par un gain de temps ou d'argent pour les entreprises commerciales. Le coût et le temps nécessaires pour exporter ou importer tournent autour de la moyenne européenne.

Sur le plan politique, la France a des projets pour remédier aux faiblesses relevées ci-dessus. D'ici 2012, l'agence nationale Ubifrance devrait devenir l'opérateur unique chargé d'encourager les PME à exporter. Ubifrance sera alors présente dans 56 pays (44 en 2010). Pour ce faire, Ubifrance recrutera du personnel dans des représentations à l'étranger du ministère français de l'économie. Le transfert du personnel devrait améliorer la coordination et la réactivité, tout en réduisant la duplication des efforts pour soutenir les PME. L'objectif est de doubler le nombre d'entreprises accompagnées dans leurs activités d'exportation pour atteindre le nombre de 20 000 PME d'ici la fin de 2011.

3. Bonnes pratiques

L'action menée par le gouvernement pour promouvoir les PME est illustrée par l'exemple de bonne pratique ci-après.

Dans le cadre de la première révision générale des politiques publiques (RGPP), huit administrations représentant les deux ministères de l'Emploi et de l'Économie ont été fusionnées début 2010 pour former une seule et unique administration appelée DIRECCTE.

La DIRECCTE est la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. La direction régionale réunit des ressources pour offrir un guichet unique couvrant tous les aspects et toutes les étapes de la vie d'une entreprise. Le secrétaire d'État au commerce, à l'artisanat, aux petites et moyennes entreprises, au tourisme, aux services, aux professions libérales et à la consommation a développé cette initiative et créé les entités suivantes début 2011:

- correspondants PME départementaux pour aider à résoudre les difficultés quotidiennes;
- référents individualisés pour 1 000 petites et moyennes entreprises et 1 000 PME à fort potentiel de croissance.

Cette initiative vise à aider les entreprises qui rencontrent des difficultés, à les informer sur l'action gouvernementale, à leur apporter un financement, à les accompagner dans les tâches administratives correspondantes et à mieux comprendre leurs besoins.

En outre, tous les correspondants départementaux et référents individualisés effectueront des stages en entreprise pour mieux comprendre leur travail quotidien. Les correspondants départementaux seront ainsi mieux armés pour simplifier l'environnement juridique des PME dans le cadre de la grande consultation lancée début 2011. Ils étudieront les difficultés rencontrées par les entreprises dans l'accomplissement de tâches administratives habituelles.

Les fiches techniques du SBA

Les fiches techniques du Small Business Act (SBA) sont réalisées par la Commission européenne (DG ENTR) dans le cadre de l'examen des performances des PME («SME Performance Review», SPR), principal outil d'analyse économique des questions relatives aux PME. Ces fiches techniques présentent les données statistiques les plus récentes accompagnées des options politiques des 27 États membres et de 10 pays tiers qui participent également au [Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation](#) (PCI). Les fiches techniques, établies chaque année, mettent en forme les informations disponibles afin de faciliter l'évaluation des politiques relatives aux PME et de suivre la mise en œuvre du SBA. Elles font un bilan de la situation et des progrès réalisés. Elles ne sont pas une évaluation des politiques menées par les États membres, mais doivent être considérées comme une source supplémentaire d'informations destinées à éclairer l'élaboration de politiques à partir d'éléments factuels. À titre d'exemple, les fiches techniques ne mentionnent que les mesures politiques considérées comme utiles par les spécialistes locaux des politiques relatives aux PME. Elles ne reflètent pas, et ne peuvent pas refléter, toutes les mesures prises par le gouvernement pour la période de référence. Pour plus d'informations, consulter la base de données à partir du site web du SPR (voir notes au verso).

Pour de plus amples informations

Analyse des performances des PME (SME Performance Review) (page en anglais):

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/index_en.htm

Le Small Business Act:

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index_fr.htm

Le Portail européen à destination des PME:

http://ec.europa.eu/small-business/index_fr.htm

Entr-SPR@ec.europa.eu

¹ Le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne à Ispra (Italie) a largement participé à l'élaboration des fiches techniques SBA 2010-2011. Le CCR a amélioré de façon notable la démarche méthodologique, les travaux statistiques sur l'ensemble des données et leur présentation.

² Les trois graphiques qui suivent analysent l'évolution des variables dans le temps. Ils donnent les valeurs d'indices de chaque année depuis 2003 (2003 étant l'année de référence de valeur «100»). À partir de 2008, les graphiques montrent l'évolution dans le temps estimée à partir des chiffres 2003-2007 qui proviennent des statistiques structurelles sur les entreprises (Structural Business Statistics Database – Eurostat) fournies par Cambridge Econometrics. Les données portent sur «l'économie marchande» qui comprend l'industrie, la construction, le commerce et les services (NACE, Rév. 1.1, Sections C à I, K). Les données ne prennent pas en compte les entreprises qui ont des activités dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, ni les entreprises qui fournissent des services généralement non marchands comme l'éducation et la santé. Une méthodologie complète (en anglais) peut être consultée à l'adresse: http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/index_en.htm.

³ Le graphique en toile d'araignée du SBA indique pour chaque domaine la position relative d'un pays par rapport à la moyenne de l'UE. Chaque valeur représente la moyenne de tous les indicateurs disponibles pour le domaine SBA concerné. L'échelle va de «0» (le minimum ou «le pire» dans l'Europe des 27) à «1» (le maximum ou «le meilleur»). La moyenne de l'UE se situe entre ces extrêmes et forme une bande grise dans le graphique. En raison d'un manque de données, la moyenne du principe 9 («Environnement») est indisponible pour tous les pays.

⁴ Les mesures politiques présentées dans cette fiche technique peuvent n'être qu'une sélection des mesures prises par le gouvernement en 2010 et pendant les trois premiers mois de l'année 2011. La sélection a été faite par l'expert du pays, spécialisé dans la politique relative aux PME, employé sous contrat par Ecorys (le principal contractant de la DG ENTR pour les fiches techniques 2010-2011). Il a été demandé aux experts de ne sélectionner que les mesures qu'ils considéraient comme les plus importantes (celles qui, devraient avoir la plus forte incidence sur le domaine du SBA concerné). L'ensemble des mesures sélectionnées par les experts pour élaborer ces fiches techniques sera publié, en même temps que les fiches techniques, sous la forme d'une base de données regroupant les mesures politiques sur le site de la DG ENTR.

⁵ Ce graphique associe deux types d'informations. Il fait d'abord le bilan des performances de la France à partir des données des dernières années disponibles. Les données en abscisse indiquent les écarts types par rapport à la moyenne arithmétique non pondérée de l'Union européenne à 27. En ordonnée, l'aire délimitée par les lignes verticales en pointillés représente la moyenne de l'UE. Le graphique indique ensuite les progrès réalisés dans le temps, c'est-à-dire les taux de croissance annuels moyens pour la période 2005-2011. Les taux de croissance correspondent à ceux des indicateurs individuels calculés à partir des moyennes des différents domaines du SBA. La position d'une moyenne propre à un domaine donné du SBA dans un des quatre quadrants n'indique pas seulement la situation ponctuelle du pays (sa position pour ce principe par rapport au reste de l'UE à un moment donné) mais permet également d'évaluer les progrès accomplis au cours de la période 2005-2011.

⁶ Les indicateurs sur le démarrage d'une entreprise sont basés sur les données de la Banque mondiale. Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée, consulter le rapport Doing Business 2011 à l'adresse suivante: <http://www.doingbusiness.org/>. Il convient de noter que ces chiffres diffèrent des données correspondantes communiquées directement par les États membres (par le biais d'un exercice d'auto-évaluation) selon lesquelles il fallait 4 jours et 84 euros pour créer une entreprise en 2010. Pour plus de détails, consulter: http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/business-environment/start-up-procedures/index_en.htm (page en anglais).